

## Services Cultures Marines et Environnement : La tragédie des communs

Utilisée notamment pour décrire les mécanismes facteurs de surexploitation de la ressource halieutique, la « tragédie des communs » illustre la relation de compétition entre acteurs pour l'appropriation sans limite d'une ressource disponible qui, inexorablement, conduit à son épuisement.

Ce phénomène trouve aujourd'hui une nouvelle illustration avec la gestion des services cultures marines et environnement des DDTM.

Les agents qui peuplent ces services sont une espèce rare composée d'à peine 60 représentants, ventilés dans moins d'une dizaine de services - à la limite de la disparition. Tous les symptômes des populations en danger les marquent : isolement, difficultés à transmettre les acquis, sensibilité accrue à tous les changements du milieu...

S'agissant des écosystèmes comme des espèces menacées, le ministère en charge de l'environnement est en terrain connu et maîtrise les outils de conservation qui reposent sur trois piliers : protection du milieu, diminution de la pression, protection du recrutement. Quelles mesures sont prises pour assurer la pérennité de la population des agents en charge de la mission de service public des cultures marines ? Aucunes !

La ministère se questionne sur le maintien des compétences rares . Il touche du doigt le lien entre exercice de la mission et professionnels formés et expérimentés pour la mettre en œuvre. Le mythe du turn-over et de la révolution de palais généralisée, propices « à la diversité des parcours de carrière pour un renforcement des compétences transversales et une adaptation individuelle au changement de portage des politiques publiques dans le cadre d'une Action Publique 2022 » a fait long feu. Les compétences s'étiolent, les liens entre donneurs d'ordre en administration centrale et niveau opérationnel dans les services se multiplient tandis qu'ils se distendent, le niveau d'équipement régresse, les formations disparaissent, la multiplicité des acteurs parfois aux desseins contradictoires brouille la clarté du message et paralyse l'action.

Le phénomène est connu, il est décrit et dénoncé de longue date par la CGT. Pour autant, le schéma qui nous a amené dans cette situation perdure, voire, il s'amplifie. Ce schéma, pour le moins exotique, est le responsable de la pression accrue sur les agents, doublé d'une course au « prélèvement » qui nous mène droit dans le mur.

Jugez plutôt : placés dans des directions interministérielles (les DDTM), les agents sont sous la responsabilité d'un préfet, avec une administration centrale d'emploi située au MTES (la DAM\*). Jusque là, rien d'étonnant dans le nouveau paysage administratif. Mais là où la situation se corse, c'est que la particularité de leurs missions les amène à rendre compte plus ou moins directement à au moins 3 directions générales d'administration centrale : la DAM, donc, mais aussi leur véritable administration donneuse d'ordre, la DPMA\*, et cerise sur le gâteau, la DGAL\* – pour les questions zoosanitaires, cruciales dans ce domaine. Et si cela ne suffisait pas à disperser les maigres moyens dont les services cultures marines sont dotés, la DEB via les plans de gestion environnementaux pilotés par les DIRM réclame désormais son droit de tirage pour mobiliser les équipes.

N'en jetez plus, la coupe est pleine !

C'est là que les mécanismes propres à la tragédie des communs se mettent en place. Car, en l'absence de pilotage intégré pour la prise en compte des pressions qui pèsent sur la ressource, chaque administration « donneuse d'ordre » a tout intérêt à s'accaparer au maximum les forces vives placées dans les services. Le résultat est des plus classiques : commandes via circulaires, jonglage quotidien entre les impératifs locaux et les directives nationales, adaptation à la va-vite, brouillard sur les compétences des uns et de autres...le tout avec une population extrêmement restreinte, sans moyens véritablement dédiés.

Illustration de cette tragédie, en trois actes :

## Des moyens inexistants

Forts de cet éclatement des responsabilités et de l'absence d'inscription véritable au budget opérationnel de programme de l'une des nombreuses Direction de centrale qui sollicite ces services, la course aux moyens pour fonctionner ainsi que les exercices d'équilibristes pour boucler les fins de mois sont le sport quotidien des services cultures marines. Il y a un avantage à tout, ils sont rodés à l'exercice.

La DAM peine à reconnaître ces missions. Oui, leurs agents naviguent, donc il faut bien financer des moyens nautiques ou terrestres et y mettre du carburant. Mais on laisse l'arbitrage au DIRM, qui se sert le premier, et selon la combativité du DML, souvent peu enclin à la revendication, laisse plus ou moins de pourboire à la fin de la réunion. Psychodrame annuel garanti.

Entre les services à quai en septembre (33) et ceux pour lesquels les interventions sont faites directement en centrale (17) pour boucler le budget, les résultats en disent long sur l'efficacité de la méthode.

Investis quotidiennement pour la gestion de l'activité sur le terrain, et notamment la gestion du cadastre en mer, les services nécessitent un équipement en matériel GPS coûteux. La précision des mesures en dépend. A partir de ce constat, le SNPAM-CGT avait obtenu de haute lutte, en 2009, un plan d'équipement pluriannuel auprès de la DAM. Du matériel a pu ainsi être déployé dans les services et les théodolites antédiluviens remisés au placard. Depuis, c'est le *statu quo*, le renouvellement du matériel ne peut être ponctionné sur le budget courant, à moins de faire le choix entre s'équiper ... ou fonctionner.

**Le SNPAM demande qu'un plan budgétaire pluriannuel, propre aux cultures marines et piloté en centrale soit défini. Chaque direction donneuse d'ordre doit y participer.**

## Une formation indigente

Il existait un temps où, bénéficiant d'une structure attentive et d'un centre de formation adapté, les agents des cultures marines se voyaient dispenser plusieurs mois de formation initiale, en alternance avec leur prise de poste. Ce « glorieux passé », pas si lointain, fait aujourd'hui figure de légende pour les nouveaux arrivés, tant l'écart est grand avec la situation actuelle.

Alors que la DAM touchant du doigt les effets délétères du NES, tente de constituer un référentiel de formation digne de ce nom, force est de constater que nous sommes encore la dernière roue du carrosse. Tandis que l'offre liée au DCS est, naturellement, bien fournie, celle liée aux cultures marines reste famélique. Deux offres par an semble être le maximum du dispositif, et encore, lorsque les agents fonctionnaires ne se voient pas refuser l'inscription....pour former des conchyliculteurs !

**Le SNPAM demande la mise en œuvre immédiate d'un parcours de formation adapté. La copie est prête, reste la volonté des ministères à mettre en œuvre un vrai soutien aux politiques publiques de développement de l'aquaculture marine. Ce développement passe par le maintien des compétences des agents.**

Nous avons pensé, à tort, que le réseau métier, mis en place grâce à l'initiative syndicale et alimenté en permanence par les agents, avait montré l'efficacité du dispositif. Nous avons pensé, à tort, que la DPMA avait compris le message, et, qu'à défaut d'un soutien financier au fonctionnement et à la formation, les « journées d'échanges » constituaient une autre manière de former et d'entretenir un réseau de spécialiste. Nous constatons aujourd'hui que les mauvais réflexes ont la vie dure. Coincés par des calculs d'apothicaires et les susceptibilités hiérarchiques des DDI, ces réunions mutent vers un format de rencontres entre personnes autorisées qui ne satisfait pas les premiers acteurs de terrain.

**Un véritable groupe métier doit être animé par nos administrations centrales, de manière intégrée.** Toutes les directions donneuses d'ordre doivent s'y coller et participer d'une manière ou d'une autre. De bonnes intentions ont été affichées, les agents ont répondu présent, il s'agit maintenant de formaliser ces rencontres, en identifiant clairement le lien entre les agents des services déconcentrés et les directions donneuses d'ordres.

## Zoosanitaire : les sous-traitants mal traités

La gestion du volet zoosanitaire est éclairante sur les mécanismes de notre tragédie. Historiquement, le volet concernant l'élevage des coquillages était fléchée vers les agents des affaires maritimes, pour des raisons évidentes de présence et de gestion intégrée de la filière. Tout naturellement, les actes liés aux transports de ces coquillages, d'abord au plan national, puis international, ont commencé à tomber dans nos escarcelles, sans que personne, apparemment, ne s'en émeuve.

Mais le problème est de taille : réglementairement, rien ne tient la route.

Les agents sont sommés de signer des certificats, qui ne sont signés que par des vétérinaires dans les DDPP, pour envoyer des coquillages de par le monde, sur la base de documents dont la validité juridique pose de sérieuses questions. Et ce ne sont pas les quelques formations/informations pointillistes qui nous aident à y voir plus clair.

L'expérience montrent que nous n'avons rien appris des épizooties passées, le dispositif en place est un rideau de fumée.

- Où sont les éléments réglementaires de la DGAL qui nous permettent de prendre de telles responsabilités ?

- Comment se fait-il que des agents, placés en DDTM, signent des actes relevant du périmètre de responsabilité du DIRM ?

- Quid des coquillages de pêche, dont personne ne semble se soucier, et qui traversent allégrement nos frontières ?

Sur ces sujets, le grand flou est de mise. Aucune leçon n'ont donc été tirées des crises sanitaires successives de la filière.

**Le SNPAM exige une clarification de ces missions, une identification des responsabilités de chacun, et un positionnement clair de la DGAL.**

**Nous ne pouvons plus continuer à servir « d'agents de réserve » pour des missions si nombreuses et diversifiées, sans qu'un pilotage intégré, réunissant à minima les 3 directions centrales concernées, soit mis en place.**

**Pour chaque mission « déléguée », un référentiel de formation, des références réglementaires solides et un accompagnement financier adapté sont à construire.**

**Les compétences doivent être maintenues, les parcours professionnels sécurisés, au risque de voir disparaître un savoir-faire, dans un secteur qui ne possède pas de solution alternative.**

- 
- \* DAM : Direction des Affaires Maritimes – Ministère de la Transition Ecologique et solidaire
  - \* DPMA : Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
  - \* DGAL : Direction générale de l'Alimentation - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
  - \* DEB : Direction de l'Eau et de la Biodiversité - Ministère de la Transition Ecologique et solidaire